

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 28/03/2013**

L'an deux mille treize,  
Le vingt-huit mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 21 Mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers présents ou représentés	14
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents**, Mme GUERIN Denise, MM. RINALDI Serge, CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme AUBRY Christine, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme LECLERE Claudine.

**Absents** :

**Absent excusé** : : M. EL KHIDER Mustapha, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme BLOT Laura, M. GIRARD Pascal.

**Pouvoirs** : M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier à Mme GUERIN Denise, M. ANGO Jacques-Vianney à M. CABART Jean-Claude, M. JEANNOT Christophe à M. SERGENT Jean-Marie

**Secrétaire** : Mme SAINT-PIERRE Valérie

**OBJET : PATRIMOINE – EGLISE – première tranche des travaux de restauration - consultation et demande de subventions**  
**N°13/31**

Vu la délibération n° 12/01 en date du 31/01/2012 et la délibération n°12/43 du 22/05/2012 relatives à la réfection de l'église autorisant respectivement :

- la programmation en 2012 sur le budget Ville de la réhabilitation de l'église de l'Assomption de Pargny Sur Saulx.
- la consultation pour retenir l'Architecte en vue de l'élaboration du PAT (Projet d'Architectural et Technique), nécessaire à la réalisation des travaux.
- la demande de subventions auprès des partenaires concernés (DRAC, Conseil Régional, Pays Vitryat, Conseil Général, l'Etat –DETR),

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Marne en date du 20/02/2013 notifiant à la mairie la possibilité de la DRAC de co-financer la première tranche des travaux par l'octroi d'une subvention représentant 40% du coût HT de cette première tranche des travaux soit :

Considérant qu'il est nécessaire :

- d'une part, de lancer les appels d'offre de travaux de réfection de l'Eglise de Pargny sur Saulx (**première tranche**) avant la fin du premier semestre 2014.
- d'autre part, de solliciter les subventions nécessaires au financement de la réfection de la première tranche de l'église, auprès des partenaires concernés (Conseil Régional, Conseil Général, l'Etat – DETR).

Entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de lancer les appels d'offre de travaux de réfection de l'Eglise de Pargny sur Saulx (**première tranche**) avant la fin du premier semestre 2014.
- **SOLLICITE** les subventions nécessaires au financement de la réfection de la première tranche de l'église, auprès des partenaires concernés (Conseil Régional, Conseil Général, l'Etat –DETR).
- **AUTORISE** son Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

Le Maire  
Denise GUERIN